

dans ladite prison , au cas qu'ils y soient renvoyés,
ou je me soumetts moi-même aux mêmes amen-
des, emprisonnement, &c. auxquels ils peuvent
avoir été condamnés.

Trois Rivieres , 21 Août 1790.

(Signé) SAMUEL SILLS.

Témoin,

MALCOLM FRASER.

Reçu de Mrs. Malcolm Frazer , Jonathan Sills ,
& Joseph Sills , la somme de Dix-huit Livres ,
ancien cours , pour leur passage.

Quebec , 26 Août 1790.

YVES CHIQUET.

Témoin,

CHARLES PRATE.

Je soussigné Jean-Baptiste Rieutord , Chirur-
gien, certifie à tous à qui il appartiendra qu'ayant
été appelé de la part de Mr. Malcom Frazer pour
faire une visite aux prisonniers Jonathan Sills ,
Joseph Sills & Malcolm Frazer , fils, renfermés
dans les prisons des Trois Rivieres par ordre de
l'Etat-Major , je me suis rendu auxdites prisons
& les ayant examinées ; je suis d'opinion , qu'elles
sont très-mal saines par la grande humidité qui y
existe, provenant des murailles qui sont récemment
achevées ; en conséquence de cette humidité , &
la détense (que le Geolier dit avoir reçu du Shériff)
de permettre auxdits prisonniers de prendre l'air.